



LOHR Industrie

Identification du document : D00020112 -

Langue : FR

Classification : Confidentiel Entreprise	Type de document : INS - Instructions d'organisation générale	Code Fabricant : F6432
---	--	---------------------------

Titre :

## Recommandations pour l'inspection annuelle des convois vis à vis de la sécurisation des chargements

Ce document est la traduction du Document Maître de langue : FRANCAISE

En cas de contradiction ou de divergence entre le présent document et le Document Maître, le Document Maître prévaudra.

Rédacteur (Nom et fonction) :	Didier Turlier
Responsable rédacteur (Nom et fonction) :	Cliquez ici pour entrer du texte.

### Répertoires des révisions

Indice	Objet et/ou nature de la révision	Chapitres concernés	Date
-	Création	Tous	09 2025

### Approbations externes

Approuvé par : _____ Représentant : _____ Date : _____ Visa : _____	Approuvé par : _____ Représentant : _____ Date : _____ Visa : _____
--	--

## Table des matières

1	Introduction .....	3
2	Sangles .....	3
3	Plateformes de sanglage de roue .....	4
4	Intégrité des points d'arrimage.....	5
5	Les structures et les fonctions hydrauliques .....	6
6	Cales.....	6
	Formulaire de contrôle	7

# Recommandations pour l'inspection annuelle des convois vis à vis de la sécurisation des chargements

## 1 Introduction

Le contrôle annuel des convois porte voitures relatif à la sécurisation du chargement doit suivre les prescriptions de la directive VDI 2700-8.1:2024 (VDI 2700-8.2 :2024).

Ce document donne des recommandations de contrôle des différents composants du convoi : les sangles, les structures du véhicule, les plateformes de chargement, les points de fixation et les cales de roue.

Le convoi est présenté à vide, les sangles déployées avec l'étiquette visible, les cales verrouillées sur les plateformes de chargement.

## 2 Sangles

Les sangles doivent être conformes aux exigences du VDI 2700-8.1 :2024 pour le transport de véhicules légers jusqu'à 4.5 t ou conformes au VDI 2700-8-2 :2024 pour le transport de véhicules lourds.

Le textile de la sangle ne présente pas d'effilochage sur plus de 1 mm sur la largeur (cf Fig 1.).



Fig. 1 Textile de sangle effilochée



L'étiquette est lisible avec l'indication du fabricant

Le textile n'est pas endommagé

Les attaches et le tendeur ne présentent pas de dommages (fissure, entaille, corrosion perforante), ni de déformation prononcée

Le tendeur et les verrous sont fonctionnels

Le fourreau permet le glissement de la sangle et il adhère au pneumatique, son caoutchouc n'a pas durci par vieillissement.

En terme de dimensions ; l'ouverture du crochet au minimum de 28 mm ( cf Fig 2) et si le crochet est formé d'un seul brin, son diamètre ne doit pas être inférieur à 13 mm (sangle VL) et à 15 mm (sangle PL) ( cf Fig 2).

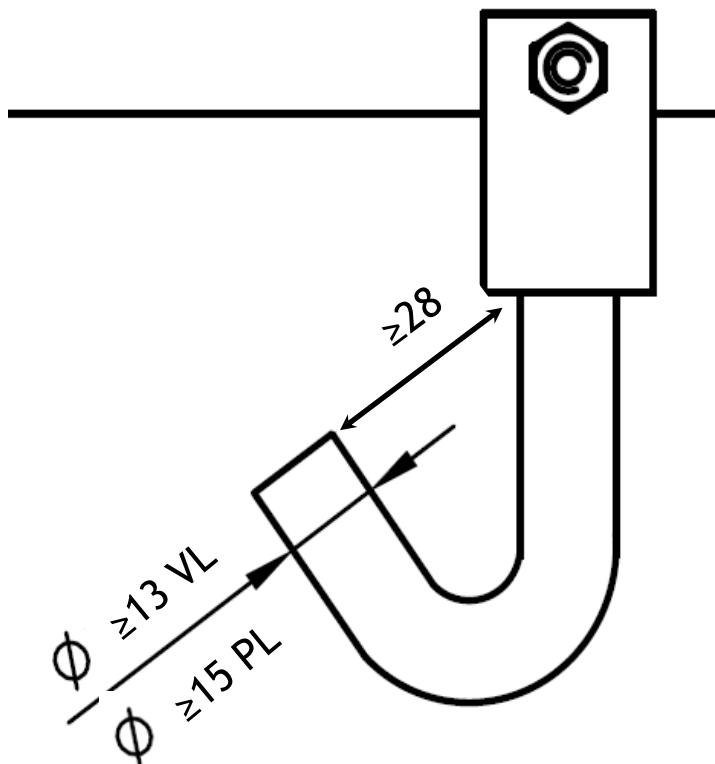


Fig 2 Crochet simple doigt - dimensions requises

### 3 Plateformes de sanglage de roue

Dans les zones d'appui des roues des véhicules transportés, vérifier visuellement que le platelage n'est pas déformé (Fig 4.). Les emboutis des plateformes existent bien et ls ne sont pas écrasés (Fig 4.).

Si une surface n'a pas d'emboutis ou si deux rangées de deux emboutis successifs ne présentent pas une hauteur minimum de 3 mm (cf fig.3), la surface doit être réparée. A défaut, elle doit être marquée par de la peinture rouge et elle ne plus être utilisée pour l'appui d'une roue sanglée (cf fig 4).



Fig. 3. Contrôle de la hauteur du relief des emboutis

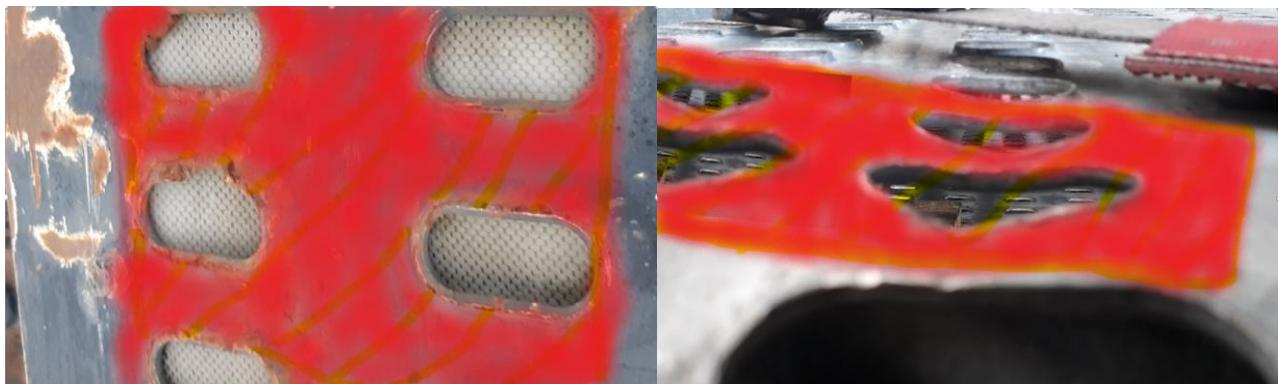


Fig. 4. Surfaces interdites à l'appui d'une roue sanglée

## 4 Intégrité des points d'arrimage

Les points d'arrimage des sangles et cales de roue qui sont utilisées pour la fixation des véhicules transportés ne sont pas endommagés.

Les trous de passage de crochet qui présentent des fissures à travers l'épaisseur de la tôle ne doivent pas être utilisés (cf Fig 5)

Ces trous nécessitent une réparation. A défaut, la surface périphérique doit être marquée à la bombe de couleur rouge afin d'identifier la zone comme interdite à la fixation.



Fig 5. Trous de passage de crochet fissurés interdits pour arrimage

De même un brin de tôle de retenue de crochet avec une section réduite d'une largeur inférieure à **22 mm** (cf Fig 6) ne peut plus être utilisé par un crochet et il doit être réparé ou marqué à la bombe de couleur rouge.

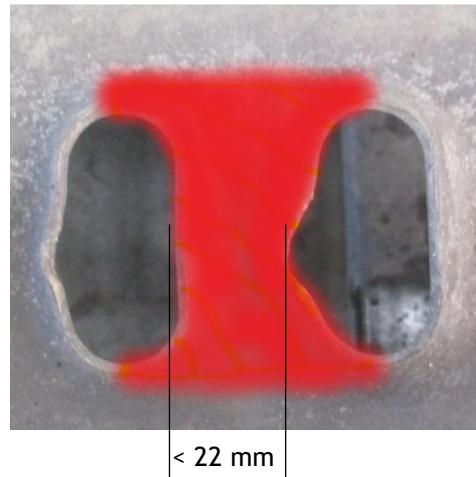


Fig 6. Brin de retenue de crochet non conforme.

## 5 Les structures et les fonctions hydrauliques

Les structures doivent être intégrées. Pas d'oxydation prononcée (rouille perforante).

Pas d'entaille traversant les plateformes des plateformes (cf Fig 7).



Figure 7 : oxydation traversant le platelage

Pas de structure qui présente une flèche de déformation de plus de 15 mm.

Contrôle visuel des systèmes de levage, gerbage (vis, vérins, tiges de vérin, articulations, goupilles, patins (K23,...), bielle (K26), etc.)

Test fonctionnel de toutes les fonctions hydrauliques sur toute leur course

## 6 Cales

Les cales en relation avec les plateformes de chargement du convoi LOHR doivent être conformes aux exigences du VDI 2700-8.1 :2024 pour le transport de véhicules jusqu'à 4.5 t et ayant un diamètre de roue inférieure à 750 mm ou conformes au VDI 2700-8-2 :2024 pour le transport de véhicules de masse supérieure à 4.5t ou ayant un diamètre de roue supérieur à 750 mm. Les cales LOHR sont conformes.

Les cales doivent être fonctionnelles :

Pas de déformation en flexion de la face d'appui pour calage supérieure à 5 mm (cf Fig 8.1)

Pas de défaut de planéité de la face d'appui de la cale supérieur à 5 mm (cf Fig 8.2)

- Pas de rupture, pas de fissure
- Pas de rouille perforante.
- Le verrouillage avec ressort de retenue doit être fonctionnel

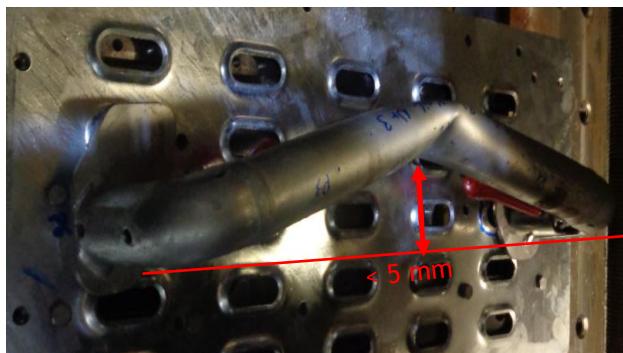


Fig. 8.1 déformation en flexion surface appui pneumatique

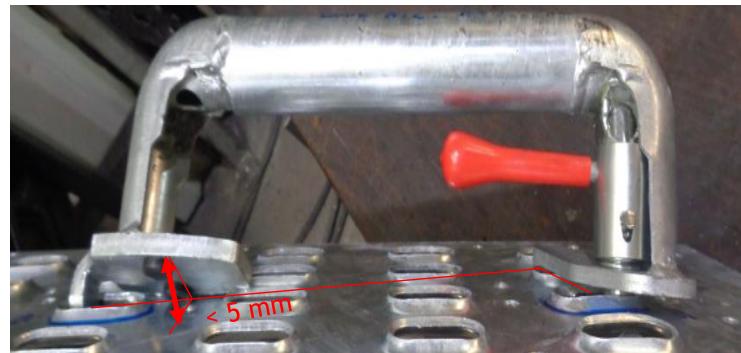


Fig. 8.2 défaut de planéité

# Procès-verbal d'inspection annuelle VDI 2700-8

**Numéro de châssis du camion :**

Numéro d'immatriculation:

Date de 1<sup>ère</sup> mise en circulation:    /    /

**Numéro de châssis de la remorque :**

\_\_\_\_\_

Numéro d'immatriculation:

Date de 1<sup>ère</sup> mise en circulation:    /    /

		Observations
Les sangles conformes aux exigences VDI 2700-8.1(-8.2):2024	OK <input type="checkbox"/>	Nombre de sangles : _____
Les étiquettes sont lisibles	OK <input type="checkbox"/>	
Les sangles et leur fourreau sont en bon état	OK <input type="checkbox"/>	
Les platelages ne sont pas déformés	OK <input type="checkbox"/>	Nombre de surfaces interdites au sanglage: _____
Hauteur de relief des emboutis conforme	OK <input type="checkbox"/>	
Points de fixation des sangles et des cales intègres	OK <input type="checkbox"/>	Nombre de points de fixation interdits : _____
Les structures sont intègres	OK <input type="checkbox"/>	
Les structures ne sont pas déformées	OK <input type="checkbox"/>	
Les fonctions hydrauliques sont fonctionnelles	OK <input type="checkbox"/>	
Les cales qualifiées VDI en relation avec les plateformes	OK <input type="checkbox"/>	Nombre de cales : _____
Les cales sont intègres	OK <input type="checkbox"/>	
Le verrouillage des cales est fonctionnel.	OK <input type="checkbox"/>	

Nom, Société et visa du contrôleur :	Date et lieu du contrôle :
--------------------------------------	----------------------------